

DEPARTEMENT
OISE
CANTON
RIBECOURT- DRESLINCOURT
COMMUNE
Ribécourt-Dreslincourt

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE**N° 2021-155**

**ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE SUR
LE DECLASSEMENT DES SENTES RUE DE LA COLOMBE
ET RUE DE LA FERTIERE**

Nous, Jean-Guy LETOFFE, Maire de la Ville de RIBECOURT-DRESLINCOURT ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L141-3 relatif au classement et au déclassement de voirie

Vu le code de la voirie routière, et notamment les articles R141-4 à R141-9 fixant les conditions de réalisation des enquêtes publiques relatives au déclassement de voirie ;

Vu le code rural,

Vu la délibération n°2021-045 en date du 12/04/2021 autorisant le Maire à lancer la procédure d'enquête publique concernant la rétrocession de la sente rue de la Fertière,

Vu la délibération n° 2021-044 en date du 12/04/2021 autorisant le Maire à lancer la procédure d'enquête publique concernant la rétrocession de la sente rue de la Colombe.

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du Département de l'Oise de l'année en cours,

ARRETONS :**Article 1er :**

Il sera procédé par la Commune de RIBECOURT-DRESLINCOURT à une enquête publique portant sur le déclassement des sentes rue de la Colombe et rue de la Fertière qui se déroulera du 22/11/2021 au 07/12/2021 inclus.

Article 2 :

Monsieur Jean-Yves MAINECOURT exerçant la profession d'agent immobilier en retraite a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

439

Article 3 :

Les pièces du dossier de déclassement, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie pendant 16 jours consécutifs du 22/11/2021 au 07/12/2021 inclus.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner leurs observations sur le registre d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie au public soit : **Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30**

Article 4 :

Avant ouverture de l'enquête un avis de ce dépôt sera donné par voie d'affichage sur les panneaux d'affichage de la mairie et suivant tout autre procédé en usage 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et un avis sera publié dans les journaux d'annonces légales suivants :

- Le parisien édition de l'Oise
- Le courrier Picard

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête.

Article 5 :

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, en mairie de RIBECOURT-DRESLINCOURT les :

- **Lundi 22 novembre 2021 de 10h00 à 12h00**
- **Mardi 07 décembre 2021 de 15h00 à 17h00**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations dans le registre d'enquête prévu à cet effet ou par adresse électronique urbanisme@ribecourt-dreslincourt.fr.

Les observations du public formulées par écrit peuvent être adressées au commissaire enquêteur en mairie de Ribécourt-Dreslincourt avant la date de clôture de l'enquête.

Article 6:

A l'expiration du délai fixé à l'article 1 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

Article 7:

Le conseil municipal de RIBECOURT-DRESLINCOURT délibérera sur le projet après clôture de l'enquête publique

Article 8:

Monsieur le Maire ainsi que Monsieur le commissaire enquêteur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Compiègne.

Certifié conforme après transmission à la
Sous-Préfecture, le

Ribécourt-Dreslincourt, le 29/10/2021

Jean-Guy LETOFFE
Maire